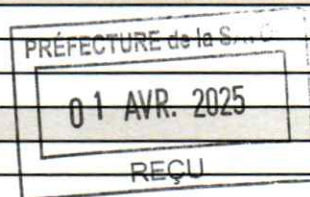


L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 12 mars 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc	X	
GALENE Pierre-Damien		X	HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre	X		MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis		X
PIERRETON Christophe	X		POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan	X		VIOLA Peggy	X	
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		
CARACO Alain			FRAYSSE Claudie		
REGAIRAZ Michel			GALY Philippe		

<b>Elus absents Grand Lac</b>	<b>Donne pouvoir à</b>	
REVOL Karine	VAIRYO Nicolas	
POILLEUX Nicolas	BALTHAZARD Pierre-Louis	
PIGNIER Régis	GIMENEZ André	
<b>Elus absents Grand Chambéry</b>	<b>Donne pouvoir à</b>	
TICKIEWITCH Serge	GINOLLIN Pascal	
GALENE Pierre-Damien	MIGUET Vincent	



Secrétaire de séance : DUMAZ Gérard

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	14	16
Grand Lac	17	3	11	14

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

### FINANCES – CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES 2025 (compétences obligatoires)

La présidente communique aux membres du conseil, le montant de la participation des collectivités, inscrit au budget Principal-SMSB de l'exercice. Les collectivités-membres devront exprimer, par courrier, leur mode de versement (fiscalisation ou budgétisation).

<u>Compétences obligatoires :</u>			
Grand Lac	433 290.00 €	Grand Chambéry	433 290.00 €
<u>Compétences optionnelles :</u>			
		Grand Chambéry	576 836.00 €
<b>Total :</b>			
Grand Lac	433 290.00 €	Grand Chambéry	1 010 126.00 €

Participations fiscalisées : 0.00 €

Participations budgétisées : 1 443 416.00 €

Soit un total des participations d'un million quatre cent quarante-trois mille quatre cent seize euros.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ADOpte** le montant des participations des collectivités membres de l'exercice 2025.

Fait à Aix les Bains, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance

*Gerard DUNAZ*



LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI



Votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention (s) : 0
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

